



SERVICE COMPTABILITÉ

N.REF : JIG/CB
DC N° 15.184

DECISION

*Concernant les tarifs d'Occupation du Domaine Public
(Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux)
à compter du 1^{er} mai 2015
= ° = ° = ° = ° =*

Le Député-Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2015, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 16 avril 2014 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N° 14.0689 en date du 17 avril 2014, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Patrick MARENGO, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 17 avril 2014, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 14 mars 2014 (DC N° 14/087) fixant les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux) à compter du 1^{er} mai 2014 rendue exécutoire le 17 mars 2014.

D E C I D E

- de fixer les tarifs d'Occupation du Domaine Public (Clôture de chantier, Echafaudage, Dépôts de matériaux), à compter du 1^{er} mai 2015, comme suit :

	Ancien tarif 2014	Nouveau tarif 2015
○ Forfait pour dépôt d'une benne sur domaine public pour une durée inférieure ou égale à 3 jours	40,20 €	41,40 €
○ Forfait pour occupation inférieure à 15 jours	82,90 €	85,40 €
○ Au-delà de ces 15 jours par m ² et par mois d'occupation		
- le 1 ^{er} mois	8,70 €	8,95 €
- le 2 ^{ème} mois	10,10 €	10,40 €
- le 3 ^{ème} mois	13,75 €	14,15 €
- le 4 ^{ème} mois	16,35 €	16,85 €
- à partir du 5 ^{ème} mois et les mois suivants	21,25 €	21,90 €
(au-delà du forfait des 15 jours, tout mois commencé est dû intégralement. Pas d'application du prorata temporis)		

- d'encaisser la recette correspondante au compte 70321- Fonction 01 du Budget Communal.

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 avril 2015

Fait à ROYAN, le 07 avril 2015
Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Patrick MARENCO